

Congrès internationaux Aide de l'IM2B à l'inscription de jeunes chercheurs

Contexte

L'Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie (IM2B) est l'un des 21 instituts créés par Aix-Marseille Université depuis 2019, pour poursuivre la structuration du site en matière de recherche – formation – innovation, en améliorant le rayonnement et l'attractivité de ses communautés scientifiques, reconnues au niveau international. L'IM2B a pour ambition de développer un réseau de laboratoires de renommée internationale, s'appuyant sur près de 400 personnels statutaires, pour renforcer la recherche et l'enseignement interdisciplinaires dans le domaine de la microbiologie et de ses applications en bioénergies, environnement et santé. Il vise notamment à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par de nouvelles collaborations aux niveaux local, national et international et à affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

Afin de renforcer la visibilité de ses membres et les échanges scientifiques dans les domaines de la microbiologie, des bioénergies et des biotechnologies, l'Institut IM2B propose de subventionner l'inscription de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) à des congrès internationaux.

Objectif du dispositif

L'objectif de cette action, portée par les comités Recherche et Formation de l'IM2B, est double. Il s'agit de promouvoir la **visibilité et l'attractivité** scientifique de l'Institut à l'échelle internationale, notamment dans sa dimension interdisciplinaire, et d'encourager par des rencontres, les **échanges scientifiques** et les collaborations de recherche au niveau international.

Description du dispositif

Ce dispositif concerne les **congrès internationaux** (au sens large : colloque, symposium, école thématique, etc réunissant des conférenciers et participants originaires de différents pays), quel que soit le lieu de l'évènement, **dont au moins un des co-organisateur est membre de l'IM2B** et qui s'inscrivent dans au moins un des 4 axes stratégiques de l'Institut :

1. Biodiversités, mécanismes et machines moléculaires
2. Diversité des métabolismes et approches cellulaires
3. Dialogue inter-organismes
4. Biotechnologies : bioénergie, environnement, santé

L'IM2B propose une aide destinée aux jeunes chercheurs, c'est-à-dire **doctorants et post-doctorants exclusivement**, consistant en la **prise en charge des frais d'inscription**. Cette aide doit bénéficier à **parts égales**, à un ou plusieurs jeune(s) chercheur(s) membre(s) de l'IM2B et à un ou plusieurs jeune(s) chercheur(s) externe(s) à l'IM2B. Le nombre d'inscriptions pris en charge dépendra du montant des droits d'inscription et du budget accordé par les comités Recherche et Formation, compte tenu du montant alloué à cette action par l'IM2B pour l'année 2026.

Le (ou les) membre(s) de l'IM2B, co-organisateur(s) du congrès, définit(ssent) les critères d'attribution de l'aide, tout en veillant à ce qu'elle bénéficie pour moitié à des jeunes chercheurs de l'IM2B et pour moitié à des jeunes chercheurs extérieurs. D'autre part, il est demandé de respecter un équilibre homme /femme entre les bénéficiaires.

Pour chaque congrès faisant l'objet de cette aide, **une charte** sera établie, précisant que:

- le logo de l'IM2B, ainsi que le bandeau combiné Amidex - France 2030 doivent être affichés sur le site internet du congrès et sur tous les supports de communication (programme, abstracts book, etc) (<https://institut-im2b.univ-amu.fr/fr/ressources>)
- les jeunes chercheurs bénéficiaires de l'aide affichent le logo de l'IM2B sur leur poster et/ou leur présentation orale.
- les jeunes chercheurs bénéficiaires de l'aide transmettent à l'IM2B une attestation de présence au congrès.

La charte précisera par ailleurs les noms / prénoms / affiliation des bénéficiaires ainsi que les informations nécessaires à la prise en charge des frais d'inscription par l'IM2B.

Les actes de gestion relatifs aux inscriptions sont initiés par le /les laboratoire(s) dont dépend(ent) le(s) co-organisateur(s) du congrès, en lien avec la gestionnaire référente de l'IM2B et les services support d'AMU (Direction des affaires financières notamment).

IMPORTANT : IL EST IMPOSSIBLE DE PAYER LES FRAIS D'INSCRIPTION PAR FACTURATION INTER-SOCIETE. La dépense devra être engagée par l'Institut, lors des inscriptions.

Modalités de soumission et de sélection

Les dossiers complets doivent être adressés par courriel à l'adresse : im2b-aap-recherche@imm.cnrs.fr, en précisant comme objet : « IM2B-Frais d'inscription jeunes chercheurs ».

Chaque dossier fera l'objet d'un fichier unique comportant :

- le descriptif du congrès suivant le modèle fourni par l'IM2B et ses instructions de mise en page,
- en annexes, le(s) CV d'une page du /des co-organisateur(s)

Pour être recevables, les dossiers doivent être complets, au format indiqué.

Il est important de noter que l'aide allouée dans le cadre de ce dispositif **ne peut pas être cumulée** avec un financement obtenu dans le cadre de l'appel à projets « congrès scientifiques de l'IM2B ».

Les comités Recherche et Formation de l'IM2B seront chargés de vérifier l'éligibilité de la demande et d'allouer une aide en tenant compte du dossier soumis et du budget disponible pour cette action.

Calendrier

- Soumission des dossiers complets **au fil de l'eau**
- Réponse dans un délai de 3 semaines calendaires (hors vacances scolaires) après réception du dossier

Contact

Pour toute information ou question sur cet appel à projets, merci de contacter Agnès Kammoun (agnes.kammoun@univ-amu.fr).